

A Paris, le 8 décembre 2022

106 professionnels du cinéma et de l'audiovisuel s'accordent pour suivre, dès 2023, une grille de critères établis par Ecoprod pour limiter l'impact environnemental de leurs productions

L'association Ecoprod, qui œuvre depuis 2009 en faveur de la transition écologique de l'ensemble de la filière, a travaillé, tout au long de l'année, à la construction d'un référentiel commun à suivre pour une production éco-responsable. Une centaine de professionnels des secteurs cinématographique et audiovisuel - parmi lesquels les diffuseurs TF1, France Télévisions, ARTE, Canal+ et M6, les producteurs Banijay, Mediawan, ITV Studios, Haut et Court, les associations de techniciens CST et de directeurs de production ADP, les écoles ESRA et l'INA, les studios Dark Matters et Sixtine, et le prestataire Logifilm - réunis au sein de l'association Ecoprod, s'engage à travers une déclaration commune, à utiliser ou à promouvoir l'utilisation de ce référentiel commun dès 2023.

Le référentiel commun: premier outil global, gratuit et accessible pour une production écologiquement vertueuse

En 2022, Ecoprod, après s'être structurée en association pour pouvoir déployer davantage de moyens, a bâti un référentiel commun, pensé comme un outil de pilotage global d'une production, facilement utilisable par tout professionnel désireux de réduire son impact environnemental. Le référentiel, fruit d'un long travail et d'une large concertation, reprend tous les postes impactant d'une production. A chaque poste sont associés des critères, présentés sous forme de questions - une cinquantaine au total – qui vont de « avez-vous calculé vos émissions carbone prévisionnelles ? », à « avez-vous suivi la consommation électrique de vos lieux de tournage ? » en passant par « avez-vous choisi des hébergements à proximité du lieu de tournage et accessibles en mobilité douce ? ». Chaque réponse permet d'obtenir des points. Le score final permet d'apprécier le degré d'écoconception du projet.

Le référentiel sera officiellement présenté aux professionnels du secteur le 13 décembre, lors des Assises de l'éco-production à l'Académie du climat (qui affichent complet, avec plus de 300 inscriptions). Il sera ensuite mis en ligne sur le site d'Ecoprod et accessible gratuitement.

Un label Ecoprod pourra être délivré dès 2023

Les professionnels qui ont suivi une démarche d'éco-production et obtenu un score élevé en répondant aux questions du référentiel pourront prétendre à un label, qui sera délivré par un organisme de certification indépendant. "Pour qu'un label soit légitime, il nous semble très important qu'il soit porté par la majorité de la profession. Ecoprod, de par ses nombreux membres représentatifs de l'ensemble du secteur, est le lieu naturellement adéquat pour élaborer ce label. Réfléchir puis mettre en place un label commun permet de le crédibiliser et le promouvoir auprès du plus grand nombre. Communiquer sur notre volonté commune de le mettre en place c'est aussi s'engager publiquement et concrètement dans cette voie. " explique Stéphanie Coudurier, productrice chez Capa et directrice du Comité Green de Newen Studios.



Un engagement concret : une centaine de professionnels, dont des acteurs clés du secteur, déclare s'engager à utiliser ou à promouvoir l'utilisation du référentiel en 2023

Si le référentiel a été testé en 2022, l'engagement pris par ces professionnels, va permettre de l'éprouver à grande échelle et de le valider en 2023. En parallèle, Ecoprod va mener une étude d'impact environnemental, financier et humain pour identifier les freins et les leviers liés à une démarche d'éco-production. Cette déclaration d'engagement témoigne de la pertinence du référentiel pour modifier les pratiques. Comme l'explique Baptiste Heynemann, Délégué Général de la CST (qui réunit les techniciens du cinéma et de l'audiovisuel) et Président d'Ecoprod : « Face au dérèglement climatique, il est évident que le cinéma et l'audiovisuel doivent faire évoluer leurs pratiques et changer leurs habitudes. C'est la manière même de produire qu'il faut repenser. Bien plus qu'un guide, ce référentiel, pour moi, jette les bases de la production de demain ».

Face à l'impact des productions sur l'environnement, plusieurs acteurs du secteur tentaient, jusqu'alors, de façon isolée, de piloter leurs projets en réduisant leur impact environnemental. Le CNC qui souhaite encourager ces pratiques va d'ailleurs mettre en place une éco-conditionnalité de ses aides à l'horizon 2023-2024. Le référentiel, et la volonté affirmée de nombreux professionnels de l'utiliser, pourraient bien être l'outil qui manquait au secteur pour accélérer sa transition écologique.

Référentiel disponible sur demande.

ECOPROD

Ecoprod a pour ambition de fédérer les acteurs du secteur en les engageant dans des pratiques environnementales vertueuses. Ses membres fondateurs, les groupes Canal+, France Télévisions, TF1, Audiens, la CST et Film Paris Region, ont récemment été rejoints par près de 190 nouveaux adhérents, prêts à s'impliquer pour un secteur plus durable. Ecoprod propose sur son site de nombreuses ressources et outils gratuits comme des <u>fiches pratiques</u>, des <u>études</u>, un <u>calculateur carbone</u>, un <u>guide de l'éco-production</u>, etc. Elle offre également un catalogue de <u>formations</u> adaptées à différents profils et besoins. <u>www.ecoprod.com</u>

Contact presse: Anaïs Legendre (anaismarielegendre@gmail.com; 06 79 37 36 64)